Obtention d'un visa vie privée et familial

Par Visiteur

Bonjour, Je suis , de nationalite française je compte me marier en france avec mon fiancé qui est tunisien et qui beneficie actuellement d'un visa de type C.
Je voudrais bien savoir qu'elle est la meilleure, rapide et sûre, démarche à suivre pour qu'il obtienne un visa "vie privee et familial, soit en déposant sa demande à l'ambassade de france en tunisie (après avoir bien evidemment avoir effectué notre mariage ici en France), soit la deposer directement à la prefecture en France.
Merci de me donner les conditions et les délais de chaque démarche.
Bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame

Etant donné que le visa de votre fiancé est un visa court sénior, il n'a comme seule possibilité de faire sa demande de visa long séjour auprès de l'ambassade de France en Tunisie.
Je ne peux malheureusement vous donner un délai pour la réponse de l'administration car il n'y en a pas. Cela peut prendre jusqu'à 6-9 mois ou bien deux mois.
Quant aux conditions: une fois votre mariage prononcé, votre mari avec le livret de famille sollicite le visa long séjour.
L'ambassade ou le consulat français ne peut le lui refuser qu'en cas de fraude, d'annulation du mariage, de menace à l'ordre public ou de non production de l'attestation de suivi de formation à la langue française et aux valeurs de la République .

Cordialement